Retour

Présentation synthétique : Budget Primitif 2025 VILLE

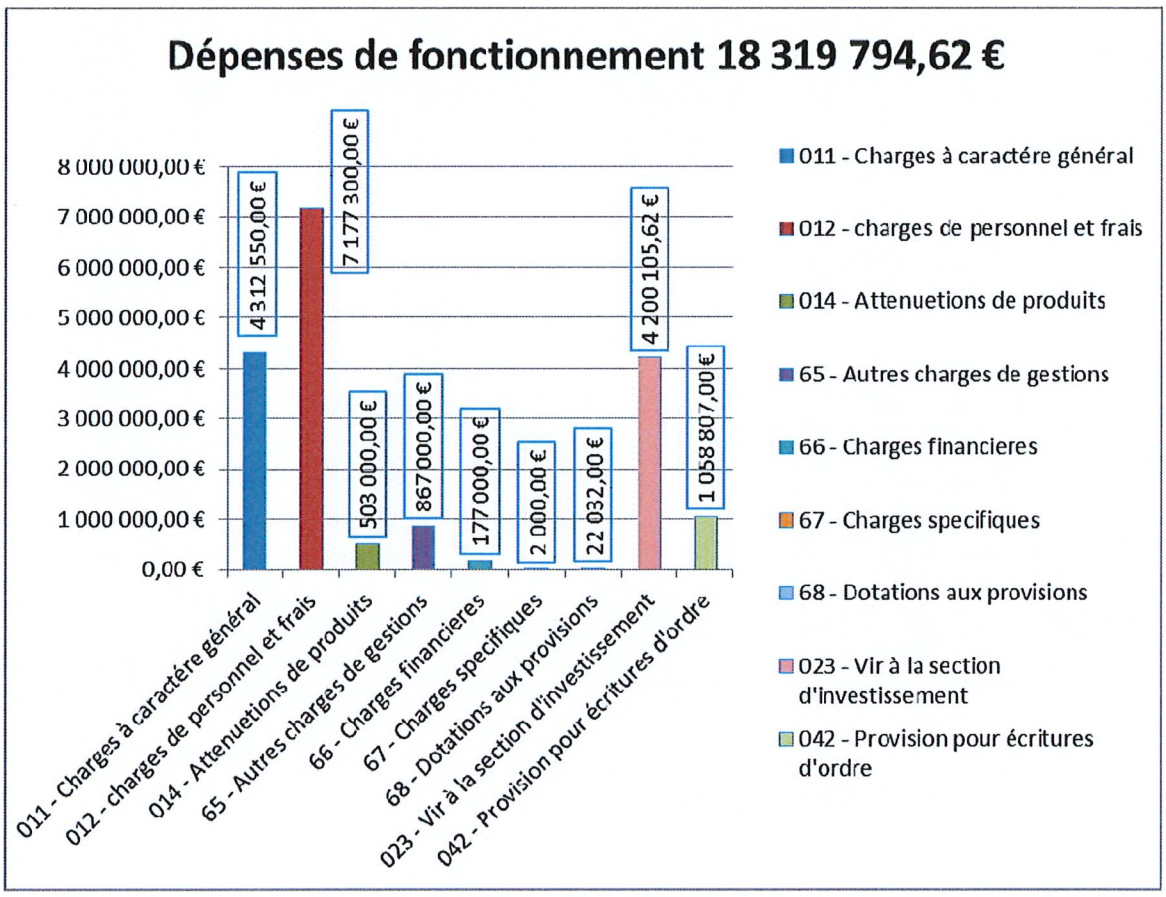
Le montant des opérations de l'exercice en dépenses de fonctionnement est de 18 319 794,62€ (pages 9) et en recettes de fonctionnement : 18 319 794,62€ (pages 9).
Le montant des opérations de l'exercice en dépenses d'investissement est 9 211 044,21€ (pages 9) et en recettes d'investissement : 9 211 044,21€ (pages 9).

Quant au résultat de clôture :
En fonctionnement, il présente un excédent reporté de 3 667 527,62€, et en investissement, un delta de 204 518,78€.

Le montant des Restes à Réaliser en dépenses est de 682 280,43€ et en recettes 638 046,60€.

Pour la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :



Page 15 :

- Chapitre 011 :

les charges à caractère général s'élèvent à 4 312 550,00 €

- Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à : 7 177 300,00€
- Chapitre 014 : pour 503 000,00 €

Il s'agit de dégrèvements et du reversement du Fonds National des Garanties Individuelles des

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SVNT0904202

Retour

Retour

- Chapitre 65 :

Le montant des autres charges de gestion courante, pour 867 000,00€
Il s'agit : des redevances pour l'utilisation de licences, frais de mission, cotisations et formation, des créances éteintes et admissions non valeurs, des autres contributions (convention droit du sol et défense incendie), du paiement de la SACEM, des subventions versées aux budgets CCAS, CAHL, et aux associations, de la subvention de dissolution versée au budget lotissement Paradis, de frais de démolition.

- Chapitre 66 :

Les charges financières, pour le paiement des intérêts et des ICNE s'élèvent à 177 000,00€.

- Chapitre 67 :

Les charges spécifiques s'élèvent 2 000,00€ : il s'agit d'une provision pour des annulations le cas échéants des titres sur exercice antérieur.

- Chapitre 68 : 22 032,00€ au titre des provisions : 482,00€ pour les restes à recouvrer (montant précisé par le comptable) et 21 550,00€ pour les indemnités du Compte Epargne Temps.
- Chapitre 023 : Il concerne le virement à la section d'investissement pour 4 200 105,62€

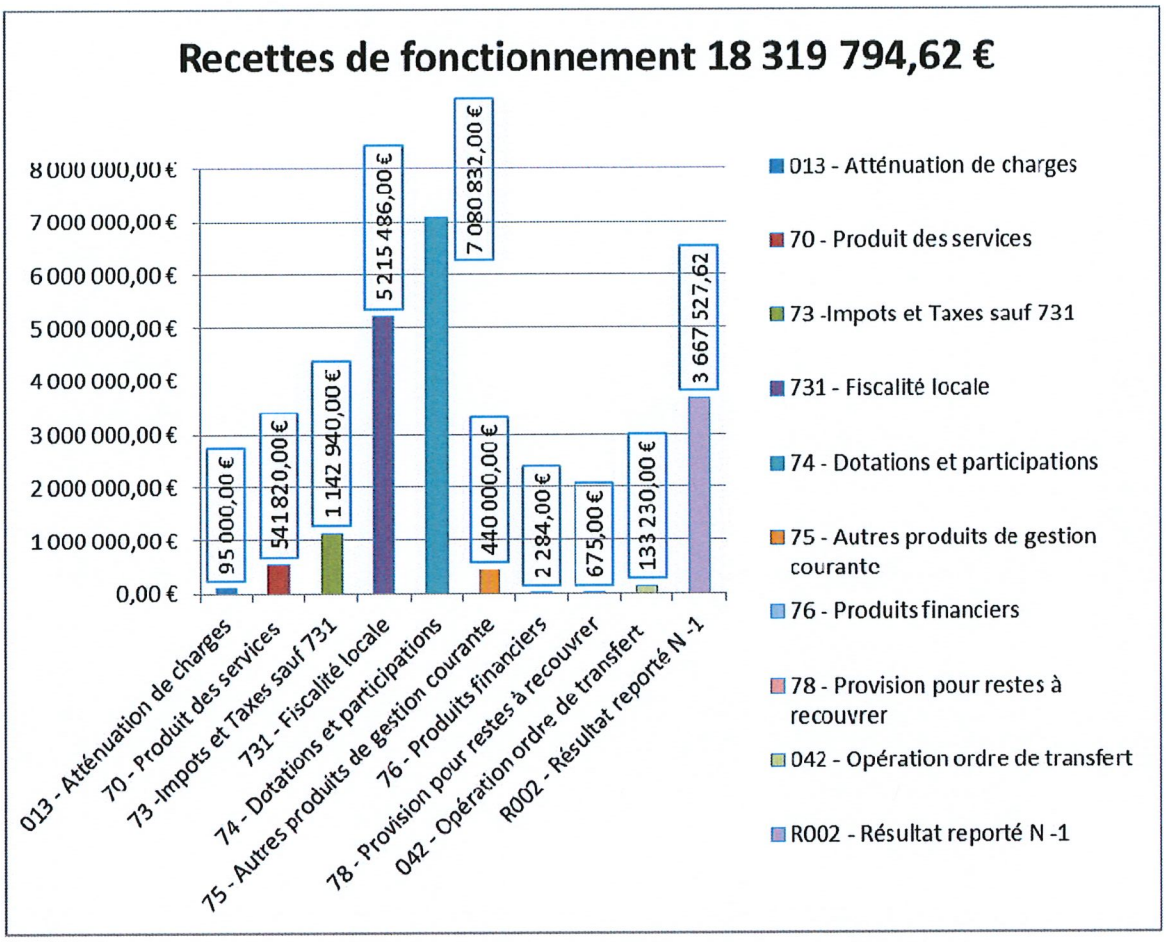
- Chapitre 042 : pour 1 058 807,00€

Il s'agit d'une provision pour les écritures d'ordre d'amortissement.(incluant les amortissements des biens suite à la reprise de la gestion de la base nautique)

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SVNT0304202

Retour

B/ pour les recettes :



Page 16:

- Chapitre 013 :

Les atténuations de charge s'élèvent à 95 000,00€, essentiellement pour les remboursements de rémunérations des agents relevant du régime privé, et de cotisations.

- Chapitre 70 :

Le produit des services s'élève à 541 820,00€ : recettes des régies et redevances perçues.

- Chapitre 73 :

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 142 940,00€

- Chapitre 731

Le montant de la fiscalité locale s'élève à 5 215 486,00€, dont 5 018 486,00 au titre des impôts directs locaux.

- Chapitre 74 :

Le montant des dotations et des participations s'élève à 7 080 832,00€.

- Chapitre 75 :

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 440 000,00€. : comprenant le revenu des immeubles, des fermages ainsi que le remboursement de salaires pour les agents titulaires.

- Chapitre 76 : pour 2284,00€

Il s'agit du solde de remboursement des intérêts des emprunts supportés par la commune : [illegible] Pour les équipements [illegible]nts de Loisinord.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SVNT0904202

- Chapitre 78 : pour 675,00€

Il s'agit d'une reprise de provision sur Restes à Recouvrer, écriture à passer à la demande du comptable.

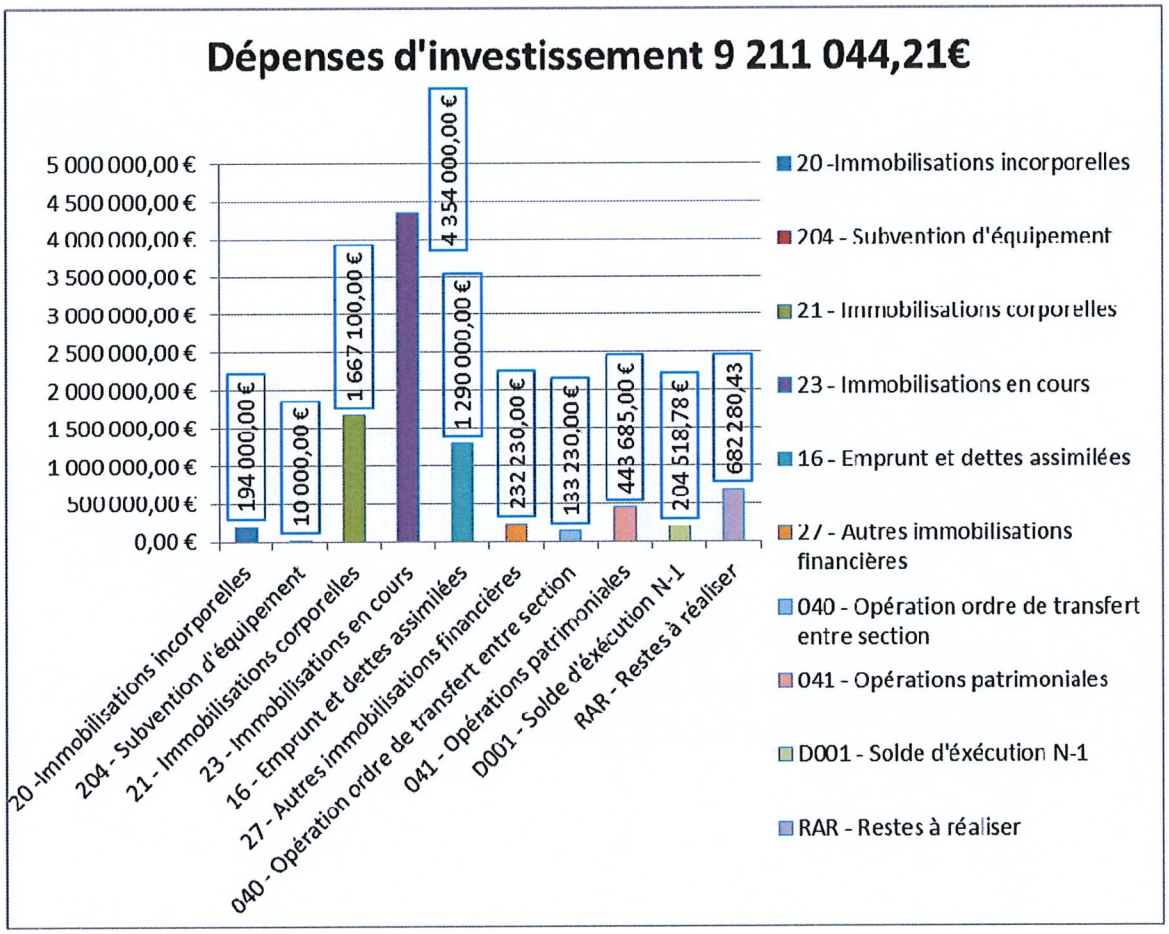
- Chapitre 042 : pour 133 230,00€

Il s'agit d'écritures d'ordre de transfert entre sections, représentent les travaux en régie et l'amortissement des subventions d'investissement.

- **R002 Résultat reporté de : 3 667 527,62€**

Pour la section d'investissement :

A/ pour les dépenses :



Pages 12 :

- Chapitre 20 : pour 194 000,00€ Immobilisations incorporelles.
 Il s'agit des frais de licence informatiques, d'insertion et d'études. (Pour l'essentiel : Loisinord, Eglise, vidéo protection….)
- Chapitre 204 : pour 10 000,00€, le cas échéant pour le paiement de contribution à des frais de raccordement.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SYNT0904202

Retour

- Chapitre 21 :

Le montant des immobilisations corporelles est de 1 667 100,00€ (1 162 100,00 + 505 000 APEP)
Il s'agit d'acquisitions immobilières, des travaux de reprise de concessions, d'entretien et mise en conformité des bâtiments, de rénovation de toiture, d'étanchéité, de la poursuite des travaux d'éclairage et de mise en conformité incendie, d'implantation des clôtures, de l'acquisition de matériels divers, sportifs, informatique, de mobilier, d'installation de visiophone dans les écoles et de remplacement de VPI, de matériel et outillage pour les services techniques, d'achat de pompes, remplacement de poteaux incendie, de réalisation de parkings et d'aménagement de voies, d'achat de véhicules.

.

- Chapitre 23 :

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 4 354 000,00€ (1 374 000 + 1 480 000 AP église et 1 500 000 salle Douphy)
Il s'agit de travaux maitrise d'œuvre de la salle Douphy, de rénovation des sanitaires dans les écoles, du Centre Brassens, de la casquette de la tribune du stade, de la construction d'un BMX RACE, de la construction de parkings rues Leclerc, Leroy et impasse d'Arras, de la rénovation de la rue des normands.

Le montant des crédits de paiement pour les Autorisations de Programme s'élèvent à 3 485 000.00€, répartis comme suit :
Eglise St Barbe, 2ème phase: 1 480 000,00€
Reconstruction de la Salle Douphy : 1 500 000,00€
Eclairage Public : 505 000,00€

- Chapitre 16 : pour 1 290 000,00€, pour le paiement de l'annuité en capital des emprunts.

 Au 1 01 2025, le Capital restant dû est de 6 741 456.00€, le ratio de désendettement est de 6.76 ans, et le fonds de roulement de l'exercice 1 941 265,00 €. L'épargne de gestion : 1 438 912,00€ et l'épargne brute 1 266 635,00€
 Pour mémoire le CRD au 01/01/2013 était de : 9 601 094,00€ soit un désendettement de 2 859 638,00€

- Chapitre 27:

Pour 232 230,00€, il s'agit des avances versées par le budget principal aux budgets lotissements :
10 000,00€ pour le budget « lotissement Cosec », 30 000,00€ pour le « Lotissement Résidence Plein Air », 172 230,00€ pour le « Lotissement du Lac » et 20 000,00€ pour le « Lotissement Haut Verson ».

- Chapitre 040 : 133 230,00€

Il s'agit d'écritures d'ordre, dépense d'investissement qui s'équilibrent en recette de fonctionnement, chapitre 042. (Amortissements des subventions d'investissement et transfert des travaux en régie)

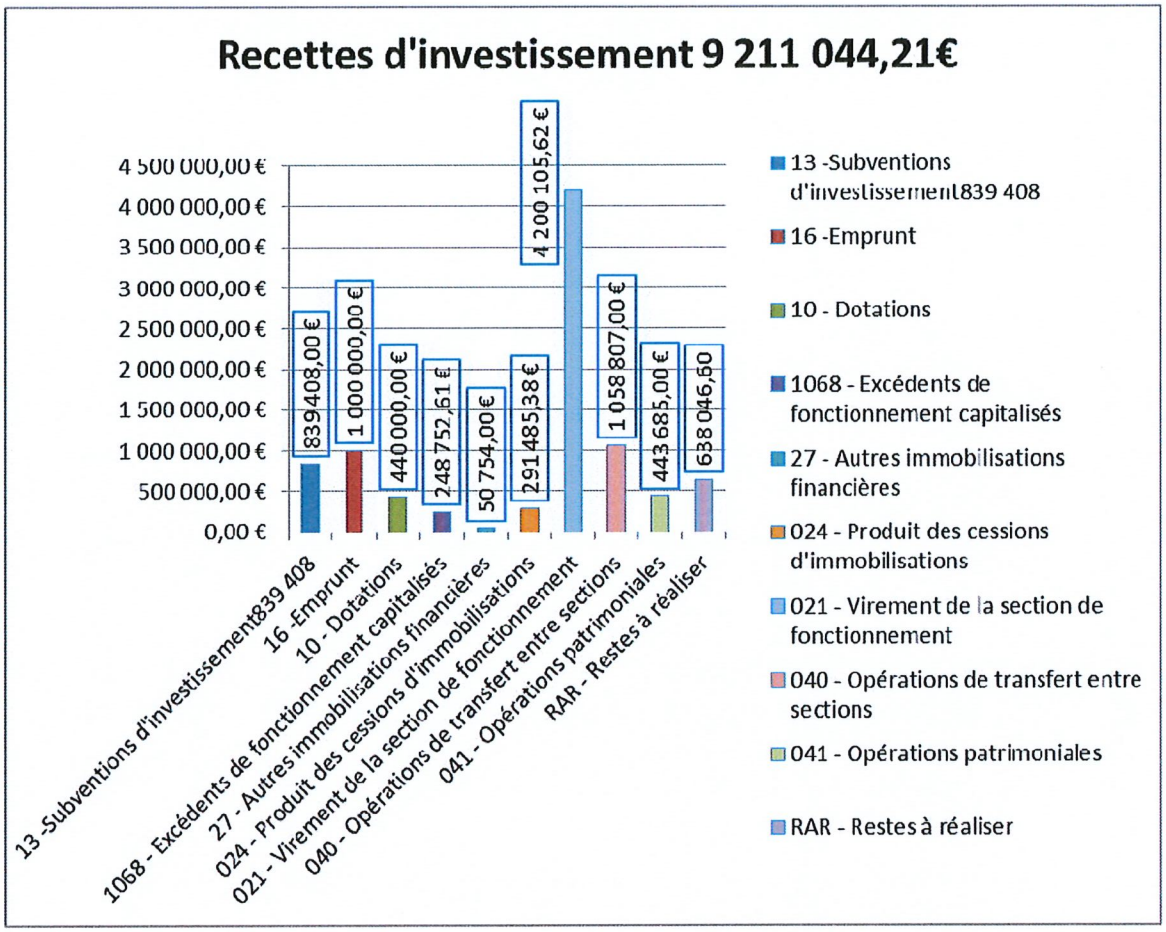
- Chapitre 041 : 443 685,00€

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépense d'investissement chapitre 041 et recette d'investissement chapitre 041 : transfert de frais d'études et d'annonce, et prévisions pour le paiement d'avances.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-052-215206177-20250409-SVNT0904202

Retour

B/ pour les recettes :



Page 13 :

- Chapitre 13 :

Il s'agit des subventions d'investissement pour 839 408,00€
Il s'agit notamment : des subventions, pour la réalisation d'un BMX RACE, pour les travaux de l'Eglise Ste Barbe, pour la rénovation des sanitaires des écoles Saint Exupéry et Blin, du centre Brassens, du versement du solde de la participation dans le cadre du Projet Urbain Partenarial, et du produit des amendes de police.

- Chapitre 16 : un emprunt de 1 000 000,00€ sera contracté pour couvrir les investissements.

- Chapitre 10 :

440 000,00€, réparti pour le FCTVA et la Taxe Locale d'Aménagement.

- Chapitre 27 :

Pour 50 754,00€,
Il s'agit du solde de remboursement du capital des emprunts supportés par la commune :
Pour les équipements de Loisinord,

- Chapitre 024 : pour 291 485,38€

des cessions d'immobilisation.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SYNT0904202

Retour

- Chapitre 021

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement pour 4 200 105,62€

- Chapitre 040 :

II s'agit des écritures d'ordre pour 1 058 807.00€, Il s'agit de recettes d'investissement, qui s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement, chapitre 042, (provision pour les amortissements)

- chapitre 041 :

Pour 443 685,00€. Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépense d'investissement chapitre 041 : transfert des frais d'annonce, d'études et prévisions des avances.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AU-062-216206177-20250409-SVNT09042025

Retour